

ANNEXE 2

DEMANDE DE RECLASSEMENT – SESSION 2024

A retourner obligatoirement par courrier avant le 18 octobre 2024

Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 - Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 – Décret n°2023-729 du 7 août 2023

M^{me}, M., (Nom, Prénom)
professeur des écoles stagiaire,

déclare :

N'avoir pas accompli de services susceptibles d'être pris en compte pour un reclassement.

Etre susceptible de bénéficier d'un reclassement du fait de mes services antérieurs :

Service National effectué du au

La journée d'appel n'est pas retenue

Fonctionnaire titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics classé en catégorie :
 A B C D

Agent non titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics :

- Contractuel public de la fonction publique de l'Etat exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale
- Contractuel public exerçant des activités de formation continue des adultes et d'apprentissage au sein du ministère chargé de l'éducation nationale
- Assistant d'éducation
- Bénéficiaire d'un emploi d'avenir professeur
- Etudiant apprenti professeur
- Maître d'internat ou surveillant d'externat des lycées, collèges et établissements de formation
- Accompagnant des élèves en situation de handicap

Services de Recherche :

- Allocataire d'enseignement et de recherche
- ATER

Professeur, lecteur ou assistant étranger

Enseignement privé :

- Enseignement
- Direction (*seulement pour les établissements privés sous contrat*)

Activités privées :

Autre, précisez :

Classé en catégorie :

A B C D

En cas de services multiples, joindre une liste récapitulative, chronologique

Pièces justificatives demandées :

ci-jointes

seront envoyées dès que possible

A..... le.....

Signature